

Communiqué de presse

Pour les produits sous indication géographique, pas de qualité sans maîtrise de la production !

Bruxelles, 29 septembre – Dans le cadre des discussions sur l'avenir de la politique de qualité, une table ronde au Parlement européen (PE) parrainée par le député Michel Dantin (PPE-FR), a réuni ce jour, le Président de la commission de l'agriculture du PE, M. Paolo De Castro (S&D-IT), M. Daniele Bianchi, membre du Cabinet de Mme. Fischer Boel et un large panel d'organisations représentant les Appellations d'Origine (AO) et Indications Géographiques (IGs) européennes¹. A cette occasion, les représentants des AO et des IG ont insisté sur l'importance de la gestion du potentiel de production pour le développement de leurs produits. Pour eux, la gestion de la qualité à travers les cahiers des charges et la protection contre les usurpations ne sont pas suffisantes pour assurer la valorisation des IG. Ils ont appelé la Commission européenne à proposer à une modification de la législation communautaire qui leur permette de maîtriser leur production.

Une réforme de la politique de qualité doit intervenir en 2010. En mai 2009, la Commission européenne a publié une communication dans laquelle elle expose ses pistes de réforme. Cependant elle ne propose aucun instrument de maîtrise de la production.

Face à la disparition programmée des droits de plantations dans le secteur viticole et des quotas dans le secteur laitier, en 2015, les professionnels ont demandé aux pouvoirs publics de proposer des instruments de maîtrise de la production dans la législation communautaire.

« Une analyse économique de la maîtrise de l'offre dans filière du fromage Comté met en lumière une répartition équitable de la valeur ajoutée entre l'amont et l'aval, des producteurs de lait aux affineurs, sans qu'il y ait un impact négatif sur le prix au consommateur », a déclaré Patrice Chassart, Président du Saint Nectaire et Vice Président du CNAOL.

« La libéralisation des droits de plantation en 2015 conduira inévitablement à des crises de surproduction. Rien que dans la Rioja, on pourrait assister à un doublement de la superficie plantée » a souligné le représentant de la Confédération Espagnole des Conseils Régulateurs viticoles.

Les exemples des succès des appellations Champagne et Porto, qui reposent très largement sur le contrôle des volumes de production, ont été mis en avant. Ces régions ont ainsi très souvent interdit les plantations dans leurs régions.

En conclusion, Paolo Tanara, Président du Consortium du Jambon de Parme, a rappelé : « Nous ne sommes pas ici pour demander une aide spécifique, mais pour obtenir la mise en place d'outils nous permettant de gérer de manière harmonieuse le développement de nos marchés et de prévenir les crises. Nous comptons sur l'appui du Parlement européen dans ce dossier et attendons de la Commission européenne des propositions concrètes en la matière ».

¹ The CNAOL (Conseil National des Appellations d'Origine Laitières – France), the CNAOC (Confédération Nationale des Producteurs de Vins et Eaux-de-Vie de Vin à Appellations d'Origine Contrôlée), the CECRV (Conferencia Española de Consejos Reguladores Vitivinícolas), the Consorzio del Parmigiano Reggiano, the Consorzio del Prosciutto di Parma, the Federdoc (confederazione nazionale dei consorzi volontari per la tutela delle denominazioni dei vini italiani), the IVDP (Instituto dos Vinhos do Douro e do Porto), AICIG (Associazione Italiana Consorzi Indicazioni Geografiche) and OriGIn (Organisation for an International Geographical Indications Network)